

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2020 B 11677
Numéro SIREN : 892 135 955
Nom ou dénomination : 1SOFT TS

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2023 sous le numéro de dépôt 15480

1 SOFT TS,
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 €,
Siège social : 18 PLACE DES NYMPHEAS – 93420 VILLEPINTE
RCS BOBIGNY sous le numéro : 892 135 955

**Procès-Verbal en date du 4 Mai 2023
AG EXTRAORDINAIRE DE DISSOLUTION**

Le quatre Mai deux mille vingt-trois, à 11h30,
Les associés de la société 1 SOFT TS, société par actions simplifiée au capital de 1000€, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au 18 PLACE DES NYMPHEAS 93420 VILLEPINTE, siège social de la société, sur convocation de la gérance.

Sont présent :

- SANCHEZ YANNIS :
- SANCHEZ JEAN PHILIPPE :
- SANCHEZ GEOFFREY :

Le total des parts présentées est égal au nombre de parts composant le capital social, l'assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La séance est présidée par Monsieur Yannis SANCHEZ, président de la société.
Le président rappelle que l'Assemblée va délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Dissolution anticipée de la société.
- Désignation du liquidateur.
- Le siège social de la liquidation.
- Pouvoirs en vue des formalités.

1ÈRE RÉOLUTION

La société est dissoute par anticipation à compter du 26 Mai 2023 pour cause de cessation d'activité.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

2ÈME RÉOLUTION

À compter de cette même date, Monsieur SANCHEZ YANNIS, à l'adresse 157 rue de noyon 60190 REMY, est nommé liquidateur pour la durée de la liquidation, lequel déclare accepter ce mandat et certifie ne pas être sous le coup des interdictions prévues par les lois et règlements en vigueur.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

3ÈME RÉOLUTION

Le siège social de la liquidation est fixé au 7 RUE DU CANAL – BP56401 – 95943 ROISSY CHARLES DE GAULLE CEDEX 2, où la correspondance et tous actes et documents relatifs à la liquidation devront être adressés et notifiés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

4ÈME RÉOLUTION

L'assemblée donne au liquidateur les pouvoirs les plus étendus pour mener à bien la liquidation, réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde entre les associés sous réserve des dispositions des articles L. 237-1 et suivants du Code de Commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le gérant déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par le gérant et les associés.

Fait en 4 originaux,
À VILLEPINTE
Le 4 Mai 2023

SIGNATURE DES ASSOCIÉS

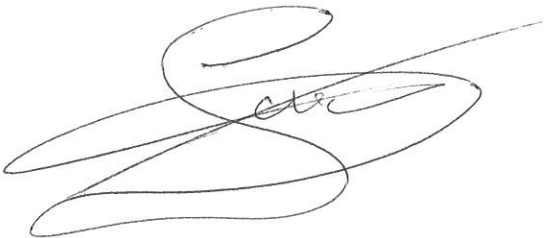
SANCHEZ YANNIS



SANCHEZ JEAN PHILIPPE



SANCHEZ GEOFFREY



Certifié conforme à l'original
Monsieur SANCHEZ YANNIS
